

BAC PRO AMENAGEMENT DE L'ESPACE ARCHITECTURAL



Objectif de la formation

Le titulaire de ce bac pro est un **technicien de l'agencement. Il intervient en bureau d'études** pour participer à la conception technique du projet : Il prépare la réalisation technique d'un **projet multimatériaux** à partir des concepts et normes de l'agencement et du cahier des charges architectural.

Sur un chantier il organise, planifie, anime et gère le suivi de la mise en œuvre sur chantier du lot agencement avec intervention de plusieurs corps d'états.

Secteur d'activité

Le titulaire du bac pro "agencement de l'espace architectural" exerce son activité dans les petites ou moyennes entreprises qui conçoivent, fabriquent, installent des agencements extérieurs et intérieurs : habitat individuel ou collectif, locaux professionnels, établissements recevant du public, commerces, construction navale et aéronautique...

Contenu de la formation

-La formation porte sur l'histoire de l'art, des styles et des tendances dans le domaine de l'agencement (**4 à 5h hebdo**), l'analyse d'un projet d'agencement, la préparation de chantier, la réalisation de maquettes et prototypes... et sur des enseignements généraux.

Enseignement professionnel : 4h atelier / 2 h méthode / 6h dessin de construction (DAO)

Durée des études : trois années de formation dont 22 semaines en entreprise

Poursuites d'études

- BTS Agencement Espace Architectural

Condition d'admission

Recrutement à l'issue de la classe de 3^e, sur dossier à demander à l'établissement d'accueil.

Recrutement à l'issue de la classe de 2nde GT ou d'un CAP du secteur sur dossier et procédure faite par l'établissement d'origine.